



## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



### COMMUNE DE L'ANSE-BERTRAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### N° 04- Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2026

Il s'agit de solliciter une subvention de l'État dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'exercice 2026, afin de financer :

- l'acquisition d'un gilet pare-balles (renouvellement matériel Police Municipale),
- l'acquisition de six caméras individuelles portatives destinés aux agents de la Police Municipale,
- la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de la voie publique

Ces équipements s'inscrivent dans la continuité de la politique communale de renforcement des moyens de protection et de sécurité des agents de la Police Municipale dans l'exercice de leurs missions.

D'autre part, la Commune sollicite le soutien financier de l'État pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de la voie publique. Ce projet vise à équiper prioritairement le bourg, les axes structurants, ainsi que les entrées et sorties du territoire communal. Il répond à des enjeux croissants de phénomènes de délinquance itinérante, notamment les atteintes aux biens (cambriolages, vols) ; de violences ponctuelles, ayant connu une hausse significative ; d'incivilités récurrentes générant un sentiment d'insécurité pour la population ; et enfin des enjeux de sécurité routière et de gestion des flux sur les axes structurants. Structurant et évolutif, ce dispositif contribuera durablement à l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'au renforcement de l'attractivité du territoire.

#### Coût prévisionnel de l'opération

Le coût prévisionnel total de l'opération est estimé à 558 210,10 € hors taxes (HT).

La subvention totale sollicitée auprès de l'État au titre du FIPD s'élève à 279 122 € dont 1450 € au titre de l'acquisition de matériel pour la Police Municipale 277 672 € au titre de la mise en place de la vidéoprotection de la voie publique.

#### Plan de financement prévisionnel :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Acquisition d'un (1) gilet pare-balles	587,10 €	Autofinancement communal	337,10 €	12 %
		Aides publiques État (FIPD)	250,00 €	9 %

<b>Acquisition de six (6) caméras piétons</b>	2 280,00 €	Autofinancement communal	1 080,00 €	38 %
		Aides publiques État (FIPD)	1 200,00 €	42 %
<b>Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection de la voie publique</b>	555 343,00 €	Autofinancement communal	55 534 ,30 €	10 %
		Aides publiques : État (FIPD)	277 672 €	50 %
		Conseil départemental	111 068,60 €	20 %
		Conseil régional	111 068,60 €	20 %
<b>TOTAL (coût global HT)</b>	558 210,10 €	<b>Total autofinancement communal</b>	<b>56 984,30 €</b>	<b>10,21 %</b>
		<b>Total aides publiques</b>	<b>501 225,80 €</b>	<b>89,79 %</b>

Le Conseil municipal est invité à :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'État à hauteur de 279 122 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Conseil départemental à hauteur de 111 068,60 €,
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional à hauteur de 111 068,60 €,
- d'autoriser le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant, sous réserve des crédits disponibles ;
- d'autoriser la collectivité à autofinancer la part qui ne serait pas couverte par les subventions obtenues ;
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents et accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**Veillez en délibérer,**